

Juin
2023

Ville de
Léon

Magazine d'informations municipales n°27

Dossier : Léon à Vélo



Mot DU MAIRE



Léonnais, Léonnaises,

L'été arrive et nos travaux de l'hiver se terminent.

Nous avons à présent l'avenue du Lac entièrement refaite, avec une voie verte sécurisée et une liaison village/lac embellie grâce à nos services techniques qui ont fait preuve de beaucoup de goût. La route du Puntaou est également sécurisée avec des chicanes. Nous espérons que les automobilistes adapteront leur vitesse sur l'avenue du Lac pour que nous n'ayons pas l'obligation de rajouter des éléments sur la voie afin de les ralentir.

La première tranche de sécurisation et d'aménagement du bourg se termine et la rue de la Carreyre sera livrée fin juin. Nous avons à présent des trottoirs dignes de ce nom sur la rue de la Poste et la fin de la rue des Écoles. Les places de la Poste et de la Laïcité ont été végétalisées et se sont fait une seconde jeunesse, ce qui donne encore plus de charme à ces lieux très fréquentés de notre village.

Les travaux de réhabilitation de l'école continuent, la bonne nouvelle vient du planning signé par toutes les entreprises ; la cour de l'école sera prête pour la rentrée de septembre. Le dernier chantier en cours concerne la piste cyclable qui relie le rond-point de la Nasse à la Vélodyssée. Cette piste réalisée par la Communauté de communes sera terminée à la fin du mois. Les cyclistes n'auront plus à emprunter l'avenue de l'Océan et rejoindront ainsi le bourg de Léon en toute sécurité.

Merci aux élus et agents qui suivent ces travaux et qui assistent aux nombreuses réunions de chantier.

Vous êtes sûrement informés que les bateliers du Courant d'Huchet ne peuvent pas remonter le nouveau barrage de la Nasse et que la descente est dangereuse. Les tractations entre le bureau d'études et le syndicat intercommunal du Courant d'Huchet sont en cours mais je pense malheureusement qu'il n'y aura pas d'amélioration pour la saison estivale. D'autre part, sa situation financière s'est dégradée et les 3 communes qui le composent vont devoir s'endetter davantage. J'ai décidé de porter plainte contre le bureau d'études qui est maître d'œuvre du barrage pour la perte financière de nos commerçants et des bateliers. Je trouve inadmissible qu'il ne reconnaisse pas ses torts et se moque éperdument d'une institution comme la batellerie vieille de presque 120 ans. Nous n'en resterons pas là, et faites-moi confiance, je me battrais jusqu'au rétablissement du départ des bateliers sur notre lac.

Parlons à présent des finances de notre commune, qui se divisent en 2 sections :

- la section de fonctionnement qui englobe les dépenses courantes, le salaire des agents, la cantine, le cinéma, les dépenses d'énergies, etc.
- la section d'investissement qui permet notamment de réaliser les travaux.

La règle veut que l'excédent de fonctionnement en fin d'année couvre une annuité d'emprunt réalisée en section d'investissement. Ainsi, les travaux de requalification et de sécurisation ont été engagés l'année dernière avec une couverture maîtrisée notamment par la fin de gros emprunts. Comme pour vous, l'explosion du coût des matières premières (énergie, alimentation, ...) nous oblige à être très attentif pour notre budget.



Bien que l'on me dise qu'une commune n'est pas une entreprise, je gère le budget de Léon comme je l'ai toujours fait pour ma société, avec bon sens et pragmatisme. Alors, pour compenser ces hausses inattendues, deux solutions s'offrent à moi :

1. Réduire les autres dépenses

J'ai demandé à tous les services de la commune, avec mon adjoint chargé des finances Michel RAFFIN une économie de 10 % sur les dépenses courantes. Nous pourrions également réduire les spectacles du centre culturel ou annuler les vacances de nos enfants du centre de loisirs mais je m'y refuse. Des économies sont réalisées mais pas au détriment des services rendus à la population.

Le coût de l'énergie pour les salles dédiées aux associations est important (près de 30 000 € pour la Huchette, 10 000 € pour le stade). J'ai donc également demandé à toutes les associations un effort pour cette année, et les subventions sont minorées en fonction de l'utilisation des locaux.

2. Augmenter les recettes

La solution de facilité serait d'augmenter les impôts. Vu la conjoncture actuelle, je n'y suis pas favorable, d'autant plus que l'État augmente déjà les bases fiscales.

Les droits de place pour les commerçants qui utilisent le domaine public (aux bords du Lac notamment) étaient anormalement bas, ils sont augmentés.

Une autre recette a été décidée, par le stationnement payant sur deux parkings du cœur de bourg (Place de la Laïcité et Abbé Dulong). Nous ne percevons pas directement de ressources liées à l'afflux touristique, alors que nous réalisons de gros investissements pour améliorer l'accueil. Ces parkings étaient inaccessibles aux léonnais les années précédentes ; la place de la Laïcité servait au marché et le parking de l'Abbé Dulong est saturé dès 9 h. Afin de les désengorger, de favoriser la rotation et de percevoir une somme non négligeable, ils seront payants du 15 juin au 15 septembre de 10 heures à 14 heures. Je veux ici vous faire remarquer que sur les 400 places de parking que nous avons, seules 70 seront payantes.

Un maire, quoi qu'il fasse est toujours critiqué dès qu'il change les habitudes ou l'environnement d'un village. J'y suis habitué, et j'assume mes décisions. La dernière grosse vague de critiques que j'ai subie, c'était sur la résidence seniors. Rappelez-vous les tracts dans nos boîtes aux lettres disant que les léonnais allaient payer pendant 30 ans ce bâtiment et qu'il ne serait jamais rempli... Aujourd'hui, la résidence affiche complet, et la liste d'attente est bien remplie. Sachez que le bail annuel que nous payons à la Caisse des Dépôts est de 250 000 €, quand la recette que nous percevons par les loyers est de 350 000 €. Le calcul est vite fait, et cela permet par exemple de payer les salaires des agents de la maison seniors. J'ai bien fait de faire le dos rond et d'ignorer ces critiques, la résidence a pris la place d'un bâtiment délabré et squatté, embellit le centre bourg et accueille 33 résidents heureux d'y vivre ensemble. D'ailleurs, à tous ces détracteurs de l'époque, je leur envoie le bonjour, fier du chemin parcouru.

Cet édito est particulièrement long, mais j'avais beaucoup à vous dire et à vous expliquer le sens de mon action envers vous, les léonnais. Si vous voulez d'autres explications sur le budget ou sur ma façon de gérer, n'hésitez pas, prenez rendez-vous et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Place à l'été, place aux fêtes et à la saison. Bon été, bon Festaloun 2023

**Votre Maire,
Jean MORA**

Directeur de la publication : Jean MORA

Conception, réalisation : Mairie de Léon

La commune de Léon a fait le choix d'une communication éco responsable. Ce magazine a été réalisé par une imprimerie certifiée PEFC (système international garantissant une gestion durable des forêts et imprim'vert).

Photos : Mairie de Léon, Adobe Stock

Nombre d'exemplaires : 1500 exemplaires - Dépôt légal : à parution.





Infos DIVERSES

Nos jeunes investis dans la vie locale



En janvier, nous vous annonçons le lancement du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes. Lieu d'éveil et d'apprentissage de la démocratie locale, il permet aux enfants de débattre et aux jeunes élus de proposer des projets concrets au Conseil Municipal.

Munis de leur carte d'électeur, les enfants du CE2 au CM2 se sont succédés le 1er mars dernier afin de voter pour leurs représentants. Félicitations à Margaux, élue Maire du CMEJ. Elle sera accompagnée de 8 autres camarades élus : Stan, Beatriz, Simon, Milla, Thomas, Loëlia, Téo et Elora.

Première réunion et première sortie officielle

Nos jeunes élus ont déjà pu expérimenter leurs nouvelles missions lors de la première réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 3 avril dernier. Ils ont ainsi débattu sur leurs différentes idées : aménagement d'un pump park, installation de tables de ping-pong, formation aux premiers secours, organisation d'activités intergénérationnelles au Tuc de Loun, et bien d'autres idées.

Ils ont également découvert le rôle des élus lors des cérémonies. C'est donc pour celle du 8 mai qu'ils ont effectué leur première sortie officielle. Margaux a lu un texte devant l'assemblée, quand certains ont aidé au hissement du drapeau et d'autres au dépôt des gerbes.

Un début de mandat bien rempli pour ces jeunes élus enthousiastes et investis.

Mot du Maire du CMEJ MARGAUX



Pourquoi as-tu voulu devenir Maire ?

J'avais envie de faire une aventure inconnue, je ne savais pas que ça existait. Je trouve que c'est bien pour une enfant de 10 ans de s'impliquer dans la vie de sa commune, de pouvoir donner mon avis. Il n'y a pas beaucoup d'écoles qui font ça donc je voulais essayer.

Qu'est ce qui te plaît dans ce rôle ?

C'est d'avoir l'écharpe ! J'apprends des choses comme à quoi sert le monument aux morts, je n'y étais jamais allée. J'ai pu rencontrer tous les élus de ma commune que je ne connaissais pas forcément. Ça m'a appris pas mal de choses sur le vote, j'y suis déjà allée avec papa mais là c'était totalement différent.

Que souhaitez-tu faire en priorité ?

A la médiathèque, on va organiser des ateliers lecture pour les plus petits pour favoriser les rencontres et créer de nouveaux liens en dehors de l'école. Il n'y a pas forcément de priorité. Mais on a plus ciblé sur l'école pour le moment il y a le projet de fresque. Je ne serais plus là mais il faut que les autres en profitent.

Bienvenue Nathalie et bonne continuation à Christelle !

Depuis le 1er juin, Nathalie Saint Esteben a intégré l'équipe du service administratif de la Mairie. Elle remplacera Christelle Capdepuuy au sein du service Urbanisme. Elle a précédemment occupé le poste de responsable administrative dans un cabinet d'études en environnement et aménagement. Elle vous accueillera et vous accompagnera dans tous vos projets d'urbanisme. De son côté, Christelle prendra ses fonctions au Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born début juillet. Nous la remercions et lui souhaitons bonne continuation.



Le Budget Participatif Citoyen des Landes récompense des léonnais



237 idées déposées, 136 projets soumis au vote et 2 lauréats léonnais !

Les Jardins du Partage de Nouines ont soumis au vote leur projet de fontaine et de gourdes pour s'abreuver à Léon. En partenariat avec la Mairie et l'association The SeaCleaners, l'association souhaite installer une fontaine à eau accessible à tous et distribuer des gourdes pour lutter contre le plastique dans les océans.

De son côté, l'association Camel'Idées de l'Atlantique a pour projet l'achat de deux fauteuils tout terrain pour se joindre à leurs actions. Le but de l'association est de collecter les déchets sur les plages accompagné de camélidés et d'allier ce geste écoresponsable à la thérapie par l'animal avec tout public. L'objectif de l'achat de ces deux fauteuils est d'inclure dans ces actions les personnes à mobilité réduite.

Hommage à Madame Colette Lafourcade



Madame Colette Lafourcade est décédée le 13 mai dernier.

Impliquée pendant de longues années dans la vie de notre village, Mme Lafourcade a été adjointe au maire de 1983 à 1987 puis élue Maire de Léon de 1987 à 1995.

Elle a été à l'initiative de la réhabilitation de la Salle des Fêtes «Le Florida» avec la création du Centre Culturel (cinéma et salle polyvalente désormais devenue médiathèque) et la création de l'Ecole de Musique.

Elle a également impulsé la création de la zone artisanale «Les Agréous» et de l'aire de camping-cars.





Environnement & PRÉVENTION

Le débroussaillage, ce geste qui vous protège !

L'été dernier, la région a été victime d'incendies sans précédent. De simples gestes de prévention peuvent permettre de limiter les risques. Le débroussaillage en est un. Il est obligatoire.

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité des incendies et limiter leur propagation.

Où débroussailler ?

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, cette obligation s'applique sur :

- 50 mètres aux abords des constructions,
- 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.



Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire à tout propriétaire, ou ayant droit de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 mètres de bois et forêt. En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée. **(Art. L 137-8 du code forestier) sans tenir compte des limites de propriété !** Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires qui ne peuvent s'y opposer. **(Art. L 131-12 du code forestier)**

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de la DFCI : www.dfcj-aquitaine.fr

Mot du Président de l'ASA de DFCI de Léon

Jean-Louis LABEQUE

« Depuis 1941, les communes landaises de plus de 300 hectares sont dotées d'une ASA de DFCI. Constituée à l'origine par les sylviculteurs, elle regroupe désormais tous les propriétaires fonciers de 1 ha et plus. Soit à Léon, 300 adhérents pour 5.900 hectares.

L'action de notre ASA est axée sur la prévention. Les cotisations des adhérents permettent d'aménager la forêt pour faciliter la lutte active incombant au SDIS : entretien des chemins, busage de fossés, création de 10 forages, signalétique indispensable à l'orientation des pompiers, participation financière à la cartographie, à la vidéo surveillance de la tour de guet, surveillance du feu pour éviter la reprise après incendie...

Notre forêt est une forêt cultivée de production à la base d'une industrie de sciage et de trituration, toutes deux fleurons du département. Essence résineuse très sensible au feu, le pin maritime doit être protégé. Face au changement climatique avec périodes de sécheresse et de très fortes températures, sa protection sera de plus en plus difficile à assumer. L'été dernier, des incendies hors normes et très compliqués à maîtriser ont détruit 30.000 hectares, cinq fois la superficie de Léon ! 90 % de ces feux étant d'origine humaine (accidentelle, ou hélas volontaire), soyons vigilants afin de préserver ce beau massif forestier, force économique et poumon écologique.

Cet été, en cas de risque sévère (vigilance orange ou rouge), la préfecture prendra à nouveau des mesures de fermetures du massif, mais indispensables pour éviter un drame (qui n'arrive malheureusement pas qu'aux autres). Merci de les respecter. Il en va de l'avenir de cette forêt, laissée par tradition ouverte.»

Interdiction de fumer en forêt

Le 17 mai, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi relative à l'interdiction de fumer en forêt dans tous les bois et forêts lors des périodes à risque d'incendie. Nous comptons sur votre civisme.





Travaux & SERVICES TECHNIQUES

Point étape

Les travaux continuent d'un côté et se terminent de l'autre.

Côté centre-bourg, la place de la Poste est désormais terminée et nous donne d'ores et déjà un avant goût de ce à quoi ressemblera le village à la fin de ces grands travaux de requalification du centre bourg. Les travaux de voirie entre la rue de la Carreyre et la rue des Ecoles sont toujours en cours. Les enrobés de la rue des Tourterelles, de la rue des Fauvettes et de la rue des Charbonnerets vont également être refaits par la Communauté de Communes.

A l'école «Les Pignons», les travaux continuent ! Le nouveau bâtiment entre le Centre de Loisirs et l'école primaire est bientôt terminé. L'ensemble des travaux de la 1ère phase (nouveau bâtiment, centre de loisirs, bâtiment de la maternelle et la cour) sera terminé courant septembre.

L'avenue du Lac est terminée et vous êtes déjà nombreux à profiter de la voie verte qui relie le centre bourg au lac en toute sécurité.



L'équipe des services techniques investie dans ces travaux

L'avenue du Lac a été entièrement rénovée et embellie de même pour la route du Puntaou.

L'équipe des services techniques a réalisé l'ensemble des plantations et les aménagements des espaces verts le long de l'avenue du Lac. Au total, c'est une trentaine d'arbres qui ont pu être plantés.





CCAS & RSS

Le Tuc de Loun, une résidence séniors pleine de vie



Inaugurée le 22 juin 2019, la résidence souffle ses 4 bougies. 4 belles années aux cours desquelles la maison séniors a trouvé son équilibre, sa place et son utilité. Les 33 logements sont tous occupés et la liste d'attente est conséquente. Les résidents aiment à se retrouver tous les midis au foyer restaurant, lieu de convivialité, de partage et de gastronomie, ouvert à tous les léonnais de plus de 60 ans.

Carole HILLION, la directrice a mis en place de multiples actions, avec les associations, les services de la commune, les professionnels de santé ; elle propose des sorties, des animations, des spectacles. Pour ne citer que quelques exemples, Léon Temps Danse est venu danser, le centre de loisirs est venu faire des gâteaux, Les jardins de Nouines sont venus créer un petit jardin, Mr Thomas est venu jouer de l'accordéon, l'Ufolep est venu faire du sport adapté. Un réseau de partenaires extrêmement variés qui interviennent au sein du Tuc de Loun, pour conforter les résidents dans leur choix de vivre et d'habiter à la résidence services séniors.

Le Tuc de Loun en chiffres

La résidence :

33 logements, dont 15 T1, 10 T1 bis et 8 T2.
1 salle de restaurant, 1 salle de gymnastique,
1 salon lecture et vidéo

Les finances :

Coût annuel du loyer (bail emphytéotique administratif) versé à la caisse des dépôts :

236 704 €

Coût annuel des agents affectés au fonctionnement de la résidence (directrice, agent de service et cuisinier) : **100 390 €**

Coût annuel des denrées et énergie : **86 009 €**

Loyers payés par les résidents en 2022 : **342 619 €**

Vente des repas au foyer restaurant, du lundi au samedi : **81 525 €**

Soit un équilibre de la résidence à 424 144 € de recettes pour 423 103 € de dépenses.



Retour en images sur ces moments de convivialité

Activité Danse avec Léon Temps Danse



Atelier cuisine



Atelier dessin avec Corinne de 100% Art



Sortie avec le Centre de Loisirs



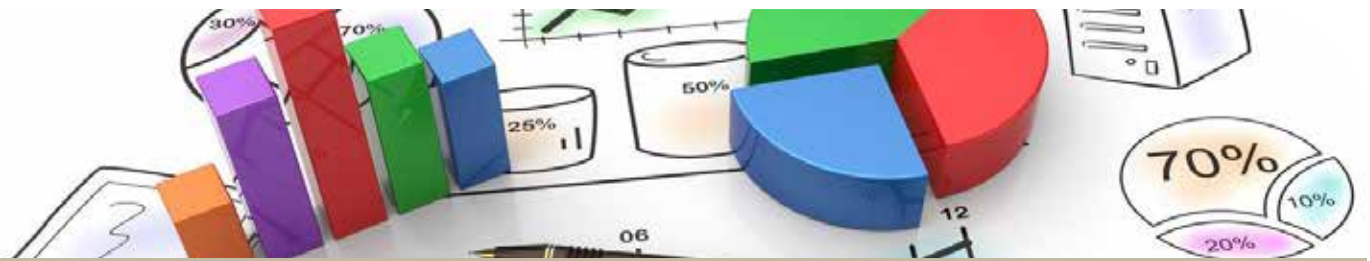
Merci Carole !

Présente à son ouverture, elle a su bâtir et diriger la résidence et en faire ce qu'elle est aujourd'hui ; un lieu de vie dynamique pour nos anciens au cœur du village. Carole poursuit sa carrière au CIAS de la MACS. Nous lui souhaitons une pleine réussite et vous présenterons très prochainement sa remplaçante.

La CARSAT agit pour la résidence

La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) nous a apporté un financement à 100% pour l'installation d'un système de fermeture automatique des portes coupe-feu de la résidence. Désormais, ces portes peuvent rester ouvertes, et se ferment automatiquement en cas de déclenchement de l'alarme incendie. Un gain en termes de sécurité et surtout de mobilité pour les résidents, qui n'ont plus à pousser ou tirer au quotidien ces lourdes portes. Merci beaucoup à la CARSAT !





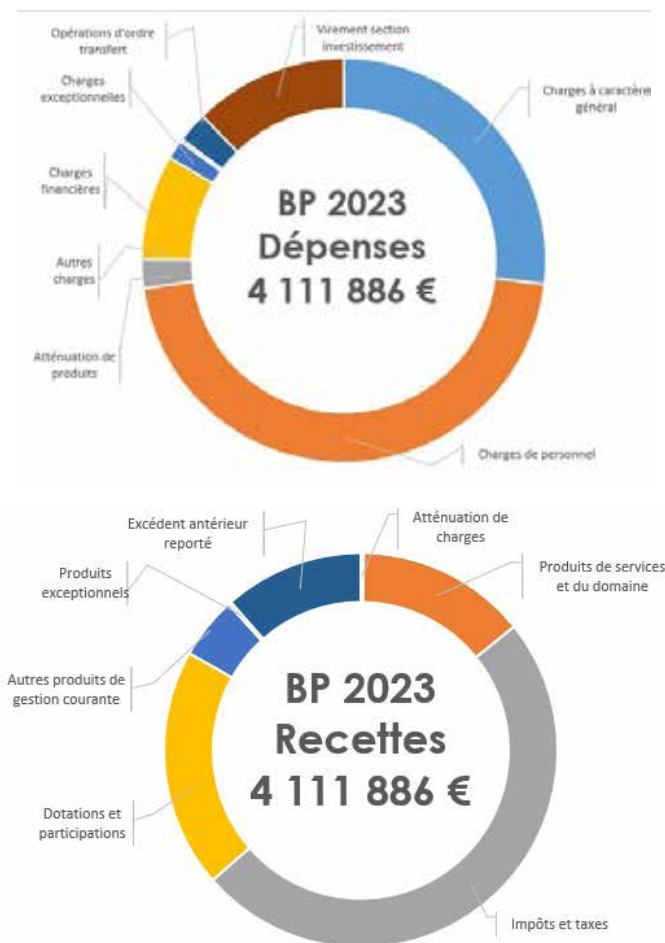
Le point sur LE BUDGET

Année de mi-mandat, 2023 voit la réalisation concrète des grands projets qui vont faire basculer notre commune dans la transition écologique. Partage des espaces publics, requalification urbaine pour donner toute sa place aux vélos et aux modes de déplacements doux,

abandon de l'énergie fossile (gaz) sur le groupe scolaire avec objectif de - 70% des dépenses d'énergie, ... Léon fait le choix des investissements massifs qui lui permettront de renforcer son attractivité.

2023, entre investissements d'avenir et réalité des contraintes budgétaires

Ces investissements se mènent en période de contraintes financières, liées notamment à la hausse des matières premières, énergétiques et alimentaires notamment. Des lignes de gestion très claires (réduction des dépenses de fonctionnement, recherche de nouvelles recettes, pas de hausse des impôts) guident la construction d'un budget 2023 volontariste, qui optimise les produits, maîtrise les charges et permet de réaliser les investissements d'avenir.



Le budget de fonctionnement s'équilibre à 4 111 886,20 € et comprend toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Le budget d'investissement s'équilibre à 5 816 137,65 €.

Les points essentiels du budget 2023

- une baisse de 7% des charges à caractère général, obtenu par un travail sur la maîtrise des coûts sans aucune suppression de services.
- une augmentation maîtrisée des charges de personnel (5% dû à l'inflation) tout en renforçant l'action des équipes municipales.
- une optimisation du produit des services et la recherche de recettes nouvelles qui permet de réaliser une hausse de 9,5% de ces revenus.
- une neutralité fiscale (pas de hausse des impôts) mais une dynamique des bases qui génère de nouveaux produits.
- une réalisation d'emprunts à hauteur de 1 760 000 € pour assurer les travaux du groupe scolaire, la première tranche de la requalification et sécurisation du Bourg, et la voie verte de l'Avenue du Lac.





Plan de CIRCULATION

Deux parkings payant à Léon. Une (r)évolution ?

Le Conseil municipal a décidé de l'instauration de 2 parkings payants à Léon. On vous explique pourquoi.

Léon mène un ambitieux projet de requalification et de sécurisation de ses espaces publics. La rue des Chênes lièges a été réaménagée en 2022, et cette année l'Avenue du Lac et le secteur de la place de la Poste/rue de la Carreyre ont été entièrement restructurés. Un des objectifs de ces travaux est la transition écologique et le partage de l'espace public, permettant de se déplacer à pied, à vélo ou en voiture et de disposer des équipements permettant de circuler et de stationner en toute sécurité.

Le plan de référence qui guide l'action de la commune a défini un schéma de déplacement et de stationnement qui privilégie les circulations à sens unique en cœur de bourg et les parkings de périphérie (La Huchette, Funéraire, boulodrome) qui restent gratuits, le tout pour pacifier et sécuriser les déplacements au cœur du village.

Un élément est venu s'ajouter cette année, celui des hausses du coût de l'énergie et des matières premières que la commune doit absorber, comme vous et comme tous les français, et donc de nouvelles recettes à trouver pour équilibrer le budget.

Ainsi, il a été posé une réflexion sur la mise en place d'un stationnement payant sur les 2 parkings en cœur de village, place de l'Abbé Dulong et place de la Laïcité, du 15 juin au 15 septembre de 10 heures à 14 heures. Ces dates et ces heures correspondent aux pointes de fréquentation touristiques, et ils sont choisis pour atteindre quatre objectifs :

- inciter à l'utilisation du vélo ou de la marche à pied
- utiliser les parkings gratuits de périphérie et limiter la circulation automobile en cœur de bourg

- augmenter la rotation sur les parkings en cœur de bourg au bénéfice des commerces
- apporter des recettes nouvelles à la commune

Le tarif est de 1,50 € de l'heure pour les trois premières heures. La durée maximale de stationnement recommandée est de 3 heures. Au-delà, le stationnement n'est pas souhaité mais reste autorisé jusqu'à une durée totale de 4 heures, la dernière heure étant au prix de 25,50 euros, pour inciter le stationnement de courte durée et la rotation des véhicules. Le montant du forfait post stationnement (amende) est fixé à 30 €.

Les véhicules en charge sur les places de rechargement électrique stationnent gratuitement.

Sur le centre-bourg de Léon, vous disposez d'environ 400 places de parking disponibles. 65 places sur ces 2 parkings payants, 335 places gratuites sur les parkings et les stationnements gratuits.



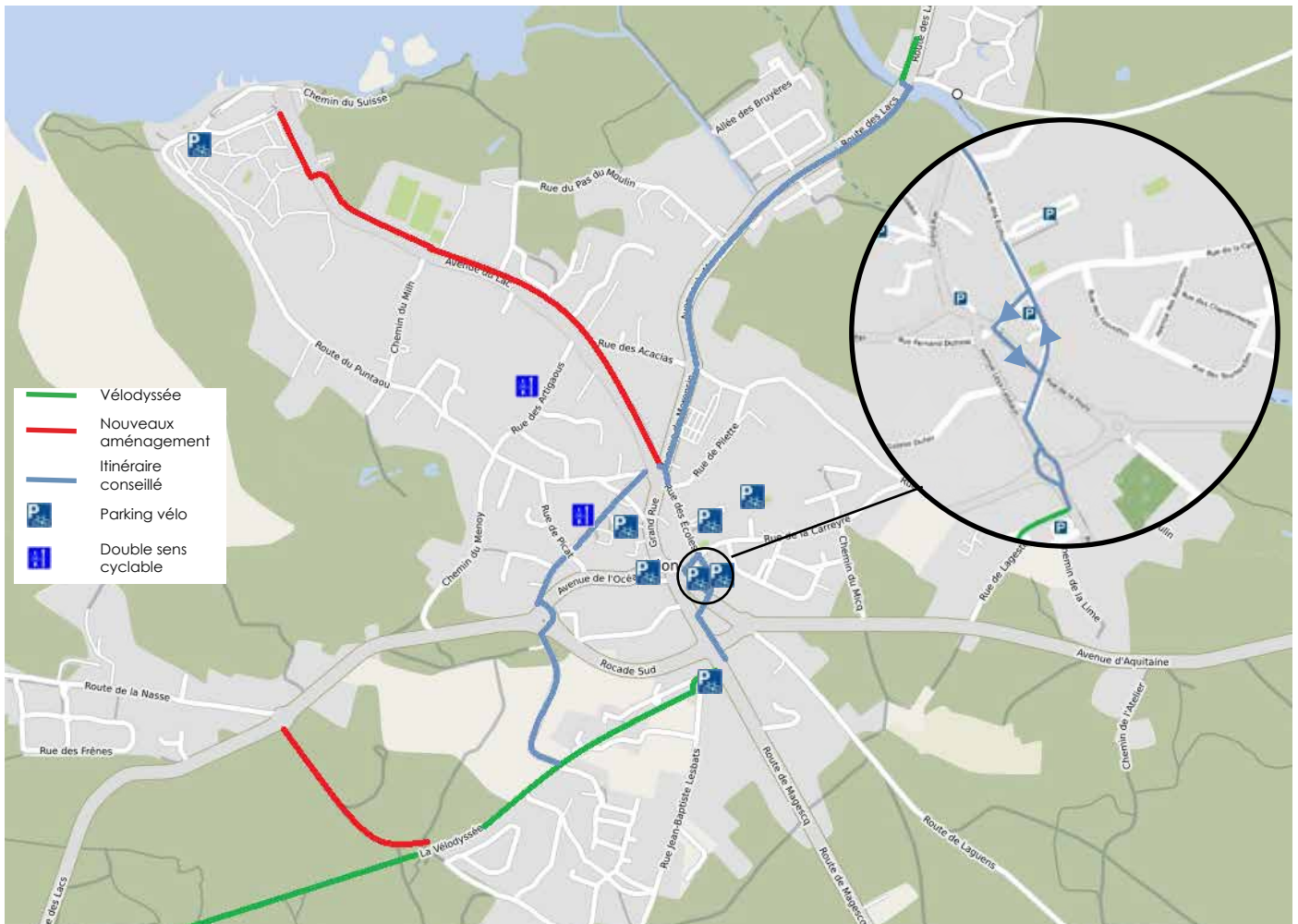
Dernière minute !

Suite à un retard pris dans le délai de livraison, les horodateurs ne pourront être mis en place qu'après les fêtes de Léon, à compter du 24 juillet. Il est probable que pour une fois, vous ne soyez pas mécontents d'un retard de livraison ...



Dossier : LÉON À VÉLO

C'est mieux à vélo !



Avec près de 600 km de pistes cyclables, le département des Landes est un terrain de jeu privilégié des déplacements à vélo. Pour tous vos trajets, le vélo est votre allié écologique, économique et bien-être.

Léon est traversé par la Vélodyssée (itinéraire cyclable de 1 250 km qui longe la côte Atlantique depuis Roscoff jusqu'à Hendaye), et accueille chaque année toujours plus de touristes à vélo. Voilà pourquoi nous adaptons nos différents aménagements (voirie, parking) pour permettre une circulation des touristes et des locaux en toute sérénité sur l'ensemble de la commune. Circuler à vélo à Léon, c'est désengorger les

routes lors des fortes périodes d'affluence et surtout profiter pleinement de l'environnement qui nous entoure.

La Vélodyssée de Magali

Partie de Roscoff le 22 mai pour rejoindre Hendaye le 20 juin, Magali parcourt la Vélodyssée pour collecter des dons pour deux enfants en situation de handicap. Elle sera à Léon le samedi 17 juin. A cette occasion, un spectacle « Rêve Magique pour Mya et Raphaël » est proposé à 15h sous le chapiteau au Lac de Léon. Entrée gratuite, une urne permettra aux spectateurs de faire un don.



De nouveaux aménagements



Tous les aménagements réalisés ont pour ambition de vous permettre de circuler sereinement à vélo dans Léon. Les travaux de l'avenue du Lac vous offrent désormais une magnifique voie verte de 1.8 km pour circuler en toute sécurité entre le Lac et le centre bourg. La rue des chênes lièges vous permet de relier la Vélodyssée et l'avenue du Lac.

De nouveaux aménagements et des parkings à vélo sont installés à proximité de l'office de tourisme mais aussi à côté du foyer des jeunes rue des Écoles. Ils viennent compléter les installations déjà existantes situées rue des Chênes lièges, place de l'Abbé Dulong, sur le parking du Funérarium (rue Jean-Baptiste Lesbats), à côté du Centre Culturel ou sur le parking de la Huchette.

En ce mois de juin, des travaux sont en cours afin de créer une piste cyclable reliant le rond-point de la Nasse à la Vélodyssée en parallèle du chemin de Poutiche. Cette nouvelle voie en site propre de 2,50 m de largeur circulaire permettra une liaison douce sécurisée entre le quartier de la Nasse et le bourg de Léon. Ces travaux sont réalisés par la Communauté de Communes Côte Landes Nature.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez peut-être bénéficier du Bonus Vélo



Achat d'un vélo traditionnel : Si votre revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 6358€ ou si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'une aide de 150€.

Achat d'un vélo électrique : Si votre revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 14 089€ ou si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'une aide de 300 ou 400 €.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site : www.primelaconversion.gouv.fr dans un délai de six mois suivant la date de facturation de votre vélo.

Le double sens cyclable



Un double sens cyclable est une voie de circulation à double sens dont l'un est réservé exclusivement aux cyclistes. Les conducteurs de véhicules motorisés y sont autorisés dans un seul sens, les cyclistes dans les deux sens. Cette disposition du code de la route est possible sur tout type de voirie et obligatoire en zone apaisée (zone 30 et zone de rencontre). A Léon, ce double sens est applicable : rue des Artigaous, rue des Acacias, rue des Chênes Lièges et rue des berges du Lac.

Attention ! pour votre sécurité, il est interdit sur la rue des Écoles et la rue de la Poste.

Les Comptes-rendus du Conseil Municipal en version synthétique

Ils sont consultables dans leur intégralité
en Mairie et sur le site www.leon.fr

**Séance du 31 janvier 2023 à 19h00 à la salle du Conseil Municipal
sous la présidence de Monsieur Jean MORA, Maire**

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 16 ; votants : 19

Membres présents : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, J.Jacques LARTIGUE, J.Paul TRAYE, Cécile CASSUTTI, Catherine COMBARIEU, Delphine DUPRAT, Martine DUVIGNAC, Sophie GISTAIN FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Isabelle BOUCHES, Michel DARREMONT

Membres absents ayant donné procuration : Myriam LALLEMAND à Jean MORA, Eric MACQUART à Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE à Isabelle BOUCHES

Secrétaire de séance : François CORDOBES

Date de convocation : 26 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

1 - Infos aux élus

2 - Annulation de la délibération DEL022/083 - Reversement partiel de la Taxe d'Aménagement à la communauté de communes Côte Landes Nature : Vote à l'unanimité.

3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager et de mandater des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 avant le vote du budget : Vote à l'unanimité

4 - Versement d'une avance sur subvention à l'association «Jeunesse Musicale Léonnaise» :
Vote à l'unanimité afin d'attribuer une avance sur subvention à l'association d'un montant de 5000€.

5 - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2023 :
Vote à l'unanimité

6 - Réalisation d'un emprunt de 1 000 000€ sur 20 ans pour la réalisation des travaux : Vote à l'unanimité afin de contracter cet emprunt pour le financement des travaux de requalification et sécurisation du centre-bourg, de requalification de l'avenue du Lac et de la Route du Puntaou et de la Rénovation complète du groupe scolaire d'un montant global HT évalué à 8M€.

7 - Délégation au Maire pour effectuer des virements de crédits entre chapitres : Vote à l'unanimité

8 - Adhésion à l'association «Les Amis de Festaloun» et désignation des représentants de la commune: Festaloun est désormais entièrement piloté par l'association «Les Amis de Festaloun». La commune versera une subvention à l'association et 2 sièges du Bureau seront occupés par des délégués de la commune afin de s'assurer du bon usage de la subvention. Vote à l'unanimité pour l'adhésion à l'association et afin de nommer Mrs Michel RAFFIN et Dominique LARTIGAU comme délégués titulaires et Mmes Cécile CASSUTTI et Sophie GISTAIN FAUVILLE comme déléguées suppléantes.

9 - Conservatoire des Landes : désignation d'un.e déléguée titulaire supplémentaire : Vote à l'unanimité afin de nommer Mrs Jacques DUCROUX et Jean Paul TRAYE, délégués titulaires et Mr Dominique LARTIGAU et Mme Martine DUVIGNAC, délégués suppléants.

10 - Changement des tarifs communaux : Vote à l'unanimité afin de créer 3 nouveaux tarifs de groupe scolaire pour la saison culturelle (5€ par élève pour tous les établissements scolaires sur spectacle de catégorie normale, 8€ par élève pour les établissements scolaires sur spectacle de catégorie supérieure, 3€ par élève pour les établissements primaires sur spectacles spécifiques) et afin de créer un tarif spectacle «hors les murs» à 12 €.

11 - Modification de la délibération DEL022/094 - Achat de terrain DUPIN : Vote à l'unanimité.

12 - Création d'un Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes : Vote à l'unanimité pour sa création et l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 500€.

13 - Requalification et sécurisation des espaces publics du Centre-Bourg - Phase 2 - demande de subventions : Vote à l'unanimité afin d'approuver le plan de financement.

14 - Rénovation énergétique du groupe scolaire des Pignons - demande de subvention : Vote à l'unanimité afin d'approuver le plan de financement.

15 - Rénovation des tribunes du Stade - Demande de subvention : Vote à l'unanimité afin d'approuver le plan de financement.

16 - Aménagement «Artigaous, Acacias, Menoy» et requalification et sécurisation du Centre-Bourg (tranche 2) - Demande de subvention (produits des amendes de police) : Vote à l'unanimité

17 - DIVERS

La séance est levée à 20h00.

Séance du 3 avril 2023 à 19h00 à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean MORA, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 17 ; votants : 19

Membres présents : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, J.Jacques LARTIGUE, J.Paul TRAYE, Cécile CASSUTTI, Catherine COMBARIEU, Martine DUVIGNAC, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Isabelle BOUCHES, Muriel LAGORCE, Michel DARREMONT, Eric MACQUART

Membres absents ayant donné procuration : Sophie GISTAIN FAUVILLE à Martine DUVIGNAC, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

Secrétaire de séance : Dominique LARTIGAU

Date de convocation : 29 mars 2023

1 - Infos aux élus

2 - Compte de Gestion 2022 - COMMUNE DE LEON: Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (I.BOUCHES, M. LAGORCE, E.MACQUART et M.DARREMONT).

3 - Compte Administratif 2022 - COMMUNE DE LEON : Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Vote avec 14 voix pour et 4 abstentions (I.BOUCHES, M. LAGORCE, E.MACQUART et M.DARREMONT)

4 - Affectation du résultat 2022 - COMMUNE DE LEON : Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (I.BOUCHES, M. LAGORCE, E.MACQUART et M.DARREMONT). Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2022 de la Commune de Léon.

5 - Emplois saisonniers 2023 : Vote à l'unanimité afin de créer les postes suivants : 3 adjoints d'animation territoriaux à temps complet, 3 MNS à temps complet, 1 adjoint technique territorial à temps complet au pôle culture et vie associative, 1 adjoint technique territorial à temps complet à la Police Municipale et 1 adjoint technique territorial à temps non complet le placement du marché.

6 - Ouverture de poste : Vote à l'unanimité afin d'approuver la création de poste d'adjoint technique principal 2ème classe dans le cadre d'un avancement de grade.

7 - Autorisation de Programme - Crédit de Paiement - révision des AP/CP :

a) **Requalification et sécurisation des espaces publics du Centre Bourg :** Vote à l'unanimité

b) **Requalification de l'Avenue du Lac et route du Puntaou :** Vote à l'unanimité

c) **Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire :** Vote à l'unanimité

8 - Demande de subvention 2023 auprès du Conseil Départemental pour la Médiathèque municipale : Vote à l'unanimité afin d'approuver les animations programées en 2023 par la Médiathèque (Bé-bés lecteurs, les contes goûters, Conférence «Les Femmes de la Première Guerre Mondiale», Ateliers Marionnettes, Festival BD) et de solliciter le Département pour une subvention à hauteur de 45% maximum.

9 - Modification des tarifs municipaux : Vote avec 15 voix Pour et 4 Contre (I.BOUCHES, M. LAGORCE, E.MACQUART et M.DARREMONT).

10 - Prêt relais : Vote à l'unanimité pour la réalisation d'un prêt relais de 760 000€ sur une période de 2 ans afin de couvrir les dépenses de TVA des travaux engagés par la commune.

11 - Vote des Taux 2023 : Maintien des taux comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.49%
- Taxe foncière (non bâti) : 68.48%
- Taxe d'habitation : 14.87%

Vote avec 15 voix Pour et 4 Abstentions (I.BOUCHES, M. LAGORCE, E.MACQUART et M.DARREMONT).

12 - Budget Primitif 2023 - COMMUNE DE LEON : Vote avec 15 voix Pour et 4 Contre (I.BOUCHES, M. LAGORCE, E.MACQUART et M.DARREMONT).

13 - Modification de la délibération «Dotation Lauréats»: Il est proposé de simplifier et d'adapter cette dotation en récompensant les diplômés de fin de cycles scolaires comme le Brevet des collèges, le CAP, le Bac Pro ou le Bac et de ne plus verser de dotation pour les diplômés post Bac. La Commune fait le choix d'accompagner tous les jeunes avec d'autres dispositifs come par exemple Pass'Permis. Vote avec 15 voix Pour et 4 Contre (I.BOUCHES, M. LAGORCE, E.MACQUART et M.DARREMONT).

14 - Convention Transfert de Compétence au SYDEC en matière de la maîtrise de la demande en énergie : Vote à l'unanimité.

15 - Demande de subvention FEADER LEADER pour le projet «Requalification et sécurisation des espaces publics du centre bourg de Léon» : Vote à l'unanimité afin de solliciter une subvention FEADER pour un montant de 60 000€.

16 - Installations de production et de distribution d'énergies renouvelables suite à l'appel à manifestation d'intérêt mené par la Communauté de communes : Vote à l'unanimité

17 - Acceptation de cession d'une parcelle rue des Acacias : Vote à l'unanimité

18 - Déplacement du chemin rural de Lamberdin : Vote à l'unanimité

La séance est levée à 20h53.

Libre EXPRESSION

LÉON À VENIR

Chères Léonnaises et chers Léonnais

Des recettes à tout prix !

Après avoir augmenté les impôts de tous les Léonnais l'an dernier, la majorité municipale, cette année, a choisi un autre angle pour renflouer ses finances : hausses des tarifs appliqués aux activités nautiques et commerçantes du lac, hausse des tarifs des droits de terrasses des commerçants, hausse du prix des droits de marché, hausse du prix des places du cinéma... Après le repas des séniors dont l'âge est passé 70 à 75 ans, c'est maintenant l'annulation des récompenses aux diplômés post-bac Léonnais.

La goutte d'eau faisant déborder la mauvaise humeur locale et faisant souffler un petit vent de fronde au sein de notre commune (et plus particulièrement du côté de nos commerçants) est l'ajout de parcmètres estivaux sur deux parkings du bourg, petite révolution dans les mœurs notre village... Tout ceci ne fera que pénaliser les Léonnais, nos commerçants et le tourisme estival. Parallèlement à cela, des baisses significatives de subventions aux associations risquent à terme de mettre en péril le dynamisme de ces dernières et de notre village. Nous souhaitons malgré tout un bel été à tous avec une pensée particulière pour nos bateliers.

Les élu.e.s du groupe « Léon à venir »

Isabelle BOUCHES, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Eric MACQUART

BIEN VIVRE À LÉON

Chères Léonnaises, chers Léonnais,

Lors du dernier Conseil municipal, une délibération a été proposée pour autoriser Monsieur le Maire à signer un Projet urbain partenarial (P.U.P.) avec un promoteur qui a déposé un permis de construire pour un ensemble de 55 logements. Le projet est conforme aux prescriptions du plan d'urbanisme et la commune ne peut donc pas s'y opposer. Néanmoins, des négociations sont engagées avec le promoteur pour intégrer au mieux le projet dans son environnement et sur la signature d'un PUP, ce qui permet à la commune de faire porter par le promoteur les coûts de réalisation d'équipements rendus utiles par le projet de construction ; aménagements de sécurité routière, cheminements piétons, accès au village avec piste cyclable, parkings visiteurs, etc. Financièrement, le promoteur qui aurait dû payer à la commune 75 000 € environ au titre de la taxe d'aménagement va déboursier 150 000 € ; ce sont ainsi l'équivalent de 75 000 euros de recettes pour la commune. L'opposition nous exprime son ras-le-bol des promoteurs et nous annonce s'abstenir sur cette délibération ! L'opposition a toujours une bonne raison pour s'opposer à des recettes nouvelles, même quand elles ne pèsent sur aucun léonnais. Je vote contre les tarifs communaux, contre le parking payant, je m'abstiens pour une recette de 75 000 €... C'est bien joli tout ça, mais si un jour notre opposition veut construire un budget, il faudra bien passer par la case recettes !

Les élu.e.s du groupe « Bien vivre à Léon »



En CÔTE LANDES NATURE

Eco des Pins, le festival éco-responsable



L'«Eco Des Pins est un festival itinérant sur la transition écologique, organisé par Côte Landes Nature. Familial, festif, écoresponsable et entièrement gratuit, l'objectif du festival est de participer à la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux actuels, et ce de manière ludique ! Rendez-vous le week-end du 8 & 9 juillet avec comme thème central cette année : l'eau.

Cette 2ème édition s'installe dans un cadre exceptionnel de notre territoire. Toujours au bord du lac, mais côté Léon cette fois-ci à proximité de la maison de la Réserve du courant d'Huchet. Une démarche éco-responsable :

- Offre de restauration locale et de saison
- Réduction, gestion et valorisation des déchets
- Incitation à l'usage des transports verts
- Mutualisation d'équipements avec les communes
- Animations gratuites de sensibilisation à la transition écologique

Le programme :

- Samedi 8 juillet : conférences, cinéma en plein air
- Dimanche 9 juillet : ateliers, jeux, expositions, restauration, buvette, éco-village, concerts

PLUi



Les travaux du PLUi se poursuivent autour de la définition de son futur zonage, guidé par les objectifs d'accueil de population, de développement économique et de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Le PLUi devrait être arrêté par le conseil communautaire en 2023 et la phase administrative, notamment l'enquête publique, sera conduite en 2024 en vue d'une approbation avant la fin de l'année.

Relabellisation du PIJ



Le Point Information Jeunesse Côte Landes Nature vient d'être labellisé par les services de L'Etat. Cette labellisation est valable 6 ans (jusqu'en 2029) avec un bilan intermédiaire à 3 ans. Le PIJ est un espace d'accueil, d'écoute et d'information gratuit pour les 11-30 ans et leurs parents. Il est également ouvert aux bénévoles ou professionnels oeuvrant pour la jeunesse.

Morgane t'accueille du lundi au vendredi sur rendez-vous. Pour plus d'informations: 06.70.68.63.66.



Enfance & JEUNESSE

Du côté du Centre de Loisirs

La fréquentation a frôlé les 100%, et les enfants étaient ravis de venir retrouver leurs camarades les mercredis et pendant les vacances afin de participer aux diverses activités proposées.

Tous les parents recevront prochainement un questionnaire afin d'évaluer nos pratiques et répondre encore mieux à leurs attentes ainsi qu'à celles des enfants

L'été approche, et le centre de loisirs sera exceptionnellement délocalisé à la salle de la Huchette. En effet, les travaux de rénovation du groupe scolaire avancent mais si tout le monde veut retrouver dès la rentrée de septembre une cour terminée, il est nécessaire de libérer les lieux en juillet et août.

Comptez sur l'équipe d'animation estivale pour passer outre cette contrainte logistique afin de proposer un programme riche et varié. **Inscriptions ouvertes depuis le 1er juin, n'attendez plus !**



Les séjours de l'été

- Séjour savanturiers à Pissos pour les 8/9 ans : fabrication d'appeaux, relevés de traces animales, astronomie.
- Pour les 10/11 ans, séjour montagne à Libarrenx : rafting, randonnée, course d'orientation.
- Séjour à La Rochelle pour les 12/13 ans: visite de la ville, l'île de Ré et Futuroscope.
- Séjour en côte Vermeille pour les 14/15 ans : Canet, Perpignan, Collioure et Port Vendres

Les Petits Champions de la Lecture

Les 24 et 25 mars dernier, la Centre Culturel a accueilli les finales départementales des Petits Champions de la Lecture : un concours d'éloquence à destination des CM1 et CM2.

Près de 40 élèves venant de tout le département ont pu monter sur scène et lire un extrait du livre de leur choix. Le jury avait pour mission de les départager afin que les gagnants puissent accéder à la finale régionale. L'enjeu : le finaliste régional concourt pour le titre national à la comédie française !

C'est donc une petite landaise qui portera les couleurs de la nouvelle Aquitaine.

A l'initiative de leurs enseignants, les élèves des classes de CM1/CM2 de l'école des Pignons

ont non seulement concouru à Léon mais aussi contribué au bon déroulement de la soirée: explication du concours et du déroulé des finales, présentation du jury et aide à la remise des lots. Des enfants engagés et volontaires !





Culture & VIE ASSOCIATIVE

Deux week-ends thématiques

Deux week-ends thématiques vous ont été proposés les 10 et 11 mars : l'Alimentation durable & Vous, puis les 28, 29 et 30 avril : Mémoires de Guerre, dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023. Une programmation construite autour de grands temps dans et hors les murs : spectacles, atelier, conférence, concert et cinéma.



L'Alimentation Durable & Vous

Dans le cadre du spectacle «Mangen», un atelier parent/enfant sur le thème du végétal et de l'alimentation durable était animé par Séverine Quencez, formatrice cuisine et nutrition au SCIC Nourrir l'avenir et Jérôme Madon, chef cuisinier de la commune. Le repas était ensuite ouvert à tous. Les CM2 de la communauté des communes ont assisté au spectacle qui a reçu le coup de cœur de la presse et du public au festival d'Avignon. Un ciné-débat autour du documentaire Sugarland a clos le week-end.

Mémoires de Guerre

«Les enfants aussi font la guerre», pièce de la compagnie Le théâtre des lumières, a plongé les spectateurs au cœur des récits de la deuxième guerre mondiale. Les élèves de 3ème du collège de Linxe et deux classes de Saint Geours de Marenne ont assisté à une séance et ont pu échanger avec les artistes. Nathalie Nicaud, a, quant à elle, présenté lors d'une conférence ces femmes qui ont elles aussi gagné la Guerre par leur engagement sans faille. Elle a ensuite ému le public à l'église de Léon, entre chants religieux, mélodies et opéra. Elle était accompagnée par la pianiste Anne Svetoslavsky. Une programmation spéciale a été proposée au cinéma avec trois films : La guerre des lulus, Interdit aux chiens et aux Italiens et Monos.

Votre Ciné en chiffres

Le cinéma de Léon diversifie tous les ans son programme pour ravir le plus grand nombre. On revient sur l'année 2022 en quelques chiffres :

11601

entrées

636

séances

304

films

12

films en sortie nationale

24

séances scolaires

1186

élèves accueillis

Le cinéma de Léon, c'est aussi la participation à **2** évènements nationaux : Le Printemps du Cinéma et la Fête du Cinéma

3

programmations thématiques : Robotique Halloween Noël

3

Ciné-rencontres et animations : «La dégustation» «Au revoir Paris» «Les petites victoires»

Et des centaines d'idées pour l'année 2023 !!



Le mot DES ASSOS

Amicale des Retraités



L'Amicale des Retraités vous accueille le jeudi après midi de 14h à 18h dans son local situé rue des Ecoles: belote, tarot, scrabble ... D'autres activités vous sont proposées : gymnastique le lundi et le mercredi, marche le lundi et le vendredi, sorties journalières, voyages, concours de belote, de tarot, de pétanque, repas, loto... Cotisation annuelle 15€ . Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 06 30 53 25 61 ou 06 60 15 15 31

Les Randonneurs Léonnais

Les Randonneurs vous proposent différentes marches :

LOCALE : tous les jeudi : à partir de 14h (6 à 8 kms)

MENSUELLE: 1 dimanche: marche le matin puis restaurant. Pour info, tel : 06 14 41 57 69

MONTAGNE: 1 mardi: vers le pays Basque. Pour info, tel : 06 45 77 95 10

Contact: Sylvie FOSTEIN, présidente : 06 76 82 20 66 - sylviefostein@gmail.com

La boule Léonnaise



Le Championnat des Landes Vétérans de Pétanque a commencé fin avril. Deux équipes de 10 joueurs sont engagées pour La Boule Léonnaise. Cette compétition se déroule en plusieurs demi-journées au cours desquelles chaque équipe se rencontre sur 6 têtes à têtes, 3 doublettes et 2 triplettes à Léon et à l'extérieur. Le 02 mai dernier le club de Léon a organisé la réception de la compétition et, à ce titre, a reçu 7 équipes. Sur les terrains communaux se sont donc rencontrés une soixantaine de joueuses et joueurs.

Léon Temps Danse

L'association fête cette année ses 15 ans et elle se porte bien ! Merci à toutes les professeures et aux bénévoles qui nous permettent aujourd'hui de proposer à nos nombreuses danseuses des cours de qualité que ce soit en classique, moderne, street et contemporain. La récompense tant pour nos élèves, que pour les parents c'est notre gala du mois de juin. Quelque soit votre niveau vous êtes les bienvenu(e) s... A Léon Danse. PS : Bravo à nos filles multi récompensées aux concours régionaux et à Bordeaux pour les plus grandes. Hortense Pascale (coachs) merci.

AFLC «Au Fil des Loisirs et de la Culture»



AU FIL DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

L'AFLC a pour objet la diffusion de la Culture en proposant 4 secteurs d'activités et de loisirs

1. La section «Littérature» : rencontres avec des auteurs, expositions, Troc'Livres, salon du livre, animations
2. La section «Voyages» : sorties culturelles sur une journée en Aquitaine
3. La section «Histoire» : recherches sur le village de Léon autour de son patrimoine, conférences
4. La section «Jeux de société» : activité de loisirs

Jardin du Partage de Nouines

Merci à toutes les personnes ayant soutenu notre projet participatif des landes 2023, nous sommes les heureux lauréats pour l'installation d'une fontaine d'eau potable près de l'église, celle-ci se fera en partenariat avec la mairie dans les 2 ans à venir. Pour les enfants du centre de loisirs, les résidents du Tuc de Loun, comme pour les adhérents jardiner, découvrir, partager, transmettre sont les valeurs de la permaculture.

Venez visiter le jardin le samedi matin de 10h à 12h30.

La Présidente : Odile BORD / BARRERE

Association Aide aux Devoirs de Léon

18 bénévoles de l'association interviennent depuis 9 ans auprès des élèves du primaire de l'école de Léon les lundis et vendredis pour une aide aux devoirs donnés par les enseignants.

Notre rôle est de guider et accompagner les enfants (et non d'interférer avec l'enseignement et la méthodologie de leurs professeurs)

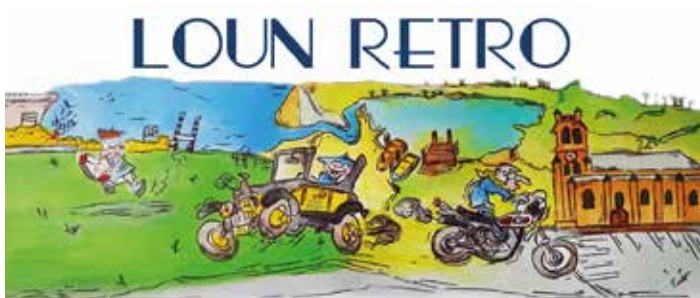
Le mardi, nous proposons des Ateliers de LECTURE SUIVIE avec les CE1/et les CP à partir de janvier.

Chaque enfant choisit un livre qu'il lit avec un bénévole à ses côtés.

Inscription gratuite mais obligatoire.

Renseignements :0642915154 ou 0683125141

Loun Retro



LOUN RETRO est un sympathique club de collectionneurs léonnais passionnés de véhicules anciens. Nous nous réunissons chaque 2ème dimanche du mois de février au mois de novembre.

Le 18 juin 2023 nous organisons au bord du lac de LEON un grand rassemblement de véhicules anciens au cours duquel plusieurs spectacles viendront animer la journée.

On vous attend nombreux !!

Badminton Associatif et Ludique



Le BAL vous propose non pas de danser de chaque côté des filets mais un challenge, celui de vous dépenser physiquement tout en vous amusant dans une ambiance conviviale. Sans compétition, mais avec les conseils de joueurs confirmés, vous viendrez jouer et progresser aux jours et aux heures qui vous conviennent dans les créneaux horaires qui nous sont alloués à la salle de la Huchette . Il vous suffira de signaler votre présence à notre groupe WHATSAPP et ainsi vous organiser avec les autres joueurs prêts à vous affronter.

A vos raquettes et volants !

Surf Club de Léon



Le surf club de Léon propose l'apprentissage de la pratique du surf et ses activités proches dans le respect de l'océan et des autres, une découverte de la culture surf et ses valeurs dans la convivialité et dans un esprit de sport-loisir non compétitif. Cours tous les samedis d'avril à novembre, plage de La Lette Blanche. Tarif licence de 80 € la saison. Renseignements au 06-82-07-72-42 (Florian) ou au magasin Pura Vida, 32 avenue du Marensin à Léon, ou par mail surfclubleon@gmail.com

Camel'Idées de l'Atlantique



Camel'Idées de l'Atlantique est une association loi 1901 de préservation de l'histoire et de l'environnement

Active sur le territoire landais, elle met en œuvre des collectes de déchets pour le bien-être de l'homme, de la flore et de la faune sur les plages et forêts avec des camélidés.

Dans nos démarches de partage et de bien-être, nous accompagnons le public, les établissements scolaires, ainsi que les structures accueillant des personnes en situation de handicap et de rupture sociale. Nous allions aussi nos gestes écologiques à la thérapie par l'animal afin de créer le lien avec la nature



Sport & Découverte



Le sport à tout âge et pour tous !

Nous visons le bien-être à travers l'activité physique et sportive avec un éventail de 16 disciplines.

Quels que soient vos objectifs, nos nombreux créneaux répondront à vos attentes : Pilâtes, Marche Nordique, Yoga, Fitness... nous garantissons une ambiance conviviale et des activités adaptées à chacun. Notre mission : votre bien-être ! Développer sa motricité et se dépenser en s'amusant au cours de Multisports (CP au CM2), P'tits Sportifs (maternelles) et Yoga (primaires) spécialement conçus pour les enfants.

Le 24 juin, Sport & Découverte fêtera ses 10 ans ! Un événement sportif et festif attend tous les adhérents de cette décennie, leurs familles et amis et nos sponsors !

HappySong



Et si vous veniez chanter avec nous de la variété française ? Alto, soprano, basse...

Venez assister à une répétition en auditeur libre pour écouter, voir ressentir... Rendez-vous le mercredi soir à 20h (de septembre à juin – calendrier scolaire) à l'auditorium de la Huchette LÉON.

choralehappysong@gmail.com

Roll'Landes



C'est un vent de fraîcheur chez les Roll'Landes grâce aux nouvelles joueuses et un changement de bureau. Résultats : une équipe soudée et un club qui avance comme sur des roulettes ! C'est ainsi que nous avons fait nos premiers matchs ! Sur le track ou dans les gradins, les derby girls ont mis à l'honneur les Landes. Nous sommes motivées à continuer sur cette lancée !

L'association s'est impliquée dans la vie de la commune en participant à de nombreux événements : la Roller Halloween, le marché de Noël et Festaloun ! Notre équipe vous prépare une rentrée du tonnerre, alors à vos patins !

Les Amis de Festaloun

Nouvelle année, nouveau défi ! A partir de cette année, la Mairie nous confie entièrement l'organisation de Festaloun. Avec un nouveau bureau et le soutien de la commune, notre seule ambition est de continuer d'animer notre village pendant ces 3 jours de fêtes et lors de prochaines manifestations... Nous remercions la Mairie de nous faire confiance mais également les autres associations léonnaises qui viennent renforcer les rangs de ce nouveau Comité des Fêtes et nous accompagnent dans cette aventure. Si tu es un.e léonnais.e qui souhaite s'investir dans la vie de son village, rejoindre une équipe motivée et dynamique, rencontrer du monde ou tout simplement partager de bons moments, viens nous rejoindre dans cette belle aventure qu'est Festaloun. Contacte nous par mail :

lesamisdefestaloun@gmail.com

En attendant, on vous donne rendez-vous en bleu et blanc du 21 au 23 Juillet prochain.

Vous pourrez rencontrer vos associations léonnaises lors du prochain Forum des Associations qui aura lieu le Samedi 9 septembre à la Huchette.

Agenda DE LÉON

JUIN

- 18 juin :** Grand Rassemblement Voitures Collections au Lac - organisé par Loun Rétro
- 22 juin :** Bébés Lecteurs à la Médiathèque - sur inscriptions
- 24 juin :** Journée Défi Sport au Stade - organisé par Sport & Découverte
Journée sportive et concert de clôture
- 25 juin :** Vide Grenier à la Salle de la Huchette - organisé par l'ACLR
- 25 juin :** Fête du Lac au Lac - organisée par Les Bateliers
- 30 juin :** Fête de l'Ecole à la Salle de la Huchette

JUILLET

- 8 juillet au 15 septembre:** Exposition 100% Art à la Salle des associations (derrière la Mairie)
- 8-9 juillet :** Festival Eco des Pins au Lac - organisé par Côte Landes Nature
- 9 juillet :** Exposition de Voitures anciennes au Lac - organisée par Loun Retro
- 11 juillet :** Rencontre avec Alain Baraton à la Médiathèque
- 14 juillet :** Fête du 14 Juillet au Lac - organisé par la Mairie et Les Amis de Festaloun (23h feu d'artifice)
- 16 juillet :** Concours de Pétanque au Lac - organisé par lous Palots
- 18 juillet :** Vide Atelier Place de la Poste - organisé par 100% Art
- 21-23 juillet :** Festaloun organisé par Les Amis de Festaloun
- 28 juillet :** Banquets du Terroir au Lac
- 29-30 juillet :** Festival BD au Centre Culturel
- 30 juillet :** Vide Grenier au Lac - organisé par Carapat Loun

AOÛT

- 4 août :** Banquets du Terroir au Lac
- 6 août :** Fête de la Chasse au Lac - organisée par l'ACCA
- 11 août :** Banquets du Terroir au Lac
- 13 août :** Vide Grenier au Lac - organisé par Les Pompiers de Léon
- 13 août :** Exposition de Voitures anciennes au Lac - organisée par Loun Retro
- 20 août :** Salon du Livre au Lac - organisé par AFLC
- 24 août :** Léon en Rue Libre Place de la Poste - organisé par La Fabrique
- 27 août :** Vide Grenier Au Lac - organisé par Carapat Loun

MARCHÉS

Marché traditionnel

Tous les matins du
15 juin au 30 septembre

Marché nocturne

Tous les mercredis soirs
du 5 juillet au 30 août
Centre Bourg

Toujours plus d'informations
sur les animations de la
commune sur le site internet :

www.leon.fr

Rubrique «Toutes les dates»

